

Belgium-Flémalle: Insurance services

OJ S 95/2019 17/05/2019

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: La Maison des Hommes

National registration number: 6055

Postal address: Grand Place 7

Town: Flémalle

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4400

Country: Belgium

E-mail: info.mdh@lamaisondeshommes.be

Telephone: +32 42756515

Fax: +32 42757252

Internet address(es):

Main address: www.maisondeshommes.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/574/PI/2019>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Service technique

National registration number: ST

Postal address: Grand Place 7

Town: Flémalle

NUTS code: BE Belgique / België

Postal code: 4400

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Laurent Bica

E-mail: laurent.bica@lamaisondeshommes.be

Telephone: +32 42598132

Fax: +32 42757252

Internet address(es):

Main address: www.maisondeshommes.be

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché public de services — Renouvellement du portefeuille d'assurances de la Maison des Hommes

Reference number: 2019/S/2

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: Dans les locaux du prestataire, dans les locaux de l'adjudicateur (Grand Place 7 à 4400 Flémalle) ainsi qu'en tout lieu nécessaire à la réalisation de la mission.

II.2.4. Description of the procurement

Le marché a pour objet la désignation d'une compagnie d'assurances dans le cadre du renouvellement du portefeuille d'assurances de la Maison des Hommes.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Critère n° 2: la qualité des garanties proposées / Weighting: 25

Quality criterion - Name: Critère n° 3: la qualité des services offerts / Weighting: 25

Cost criterion - Name: Critère n° 1: le prix (montant de la prime annuelle et des ristournes éventuelles) / Weighting: 50

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016.

— Motifs d'exclusion obligatoires:

Le soumissionnaire atteste (pour lui-même et pour toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein) qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

À cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III A du DUME.

L'extrait de casier judiciaire sera réclamé au soumissionnaire auquel il a été décidé d'attribuer le marché (pour lui-même et pour toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein). Si le soumissionnaire est une personne morale, le casier de celle-ci devra également être fourni.

Si le soumissionnaire ne peut produire ce document, il produira tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.

Ce document doit dater de moins de 6 mois par rapport à la date limite de réception des offres.

— Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales:

Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations de sécurité sociales, conformément à l'article 68, § 1er de la loi.

À cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III B du DUME.

Dans les 20 jours suivant la date ultime pour l'introduction des offres, la Maison des Hommes vérifiera la situation de chaque soumissionnaire sur le plan des dettes sociales et des dettes fiscales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarché (attestation de l'office national de sécurité sociale/ attestation fiscale du service public fédéral finances) ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres États membres. Ces dernières devront être précisées dans l'offre. Si le soumissionnaire est un indépendant, la Maison des Hommes vérifiera qu'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale auprès de la sécurité sociale des travailleurs indépendants (INASTI ou organisme équivalent dans le pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique).

— Motifs d'exclusion facultatifs:

Le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion, au sens de l'article 69 de la loi précitée ou, s'il se trouve dans un tel cas, qu'il a adopté des mesures

suffisantes afin de démontrer sa fiabilité en dépit d'un tel motif d'exclusion et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

À cet effet, le soumissionnaire remplit la partie III C du DUME.

— Aptitude à exercer l'activité professionnelle:

L'agrément de la banque nationale de Belgique tel que visé par la loi du 13.3.2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) Néant.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Néant.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) Une liste des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;

2) L'indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter et les sous-traitants proposés (articles 73 et 74 de l'AR du 18.4.2017).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) 5 références au minimum relatives à une mission similaire c'est-à-dire une mission équivalente en quantité et en prix (prix global). Une attestation de bonne exécution devra être fournie pour chaque référence (au moins 5 références par type de police). Le cas échéant, la part des services qui a été sous-traitée ou réalisée en société momentanée devra également être mentionnée.

À cet effet, dans la partie IV) du DUME, le soumissionnaire est invité à répondre à la seule question de savoir s'il remplit les critères de sélection requis, conformément à la section «Indication globale pour tous les critères de sélection» (article 38 §2, 2o de l'AR du 18.4.2017);

2) Lorsque l'opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en vertu de l'article 78 de la loi du 17.6.2016 et de l'article 73 de l'AR du 18.4.2017, le DUME comporte également les informations visées aux points 1.1 (motifs d'exclusion) et 1.2 (critère de sélection) de la partie 2 des clauses administratives du CSC en ce qui concerne ces entités. Il indique recourir aux capacités d'autres entités dans la partie II.C) du DUME.

Dans ce cas, il doit apporter la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet. Cet engagement doit être joint à l'offre.

Dans ce cas, l'adjudicataire aura l'obligation de faire appel à ce (ces) sous-traitant(s) dans le cadre de l'exécution du marché.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession Reference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances agréées par la banque nationale de Belgique conformément à la loi du 13.3.2016. Le soumissionnaire ne peut donc pas être courtier en assurances.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 18/06/2019 Local time: 08:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 15/12/2019

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 18/06/2019 Local time: 10:00

Place:

La Maison des Hommes, Grand Place 7 à 4400 Flémalle.

Information about authorised persons and opening procedure: Voir point 2.6 de la 2e partie des clauses administratives du CSC.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

L'adjudicateur se réserve le droit de procéder à la répétition du marché par voie de procédure négociée sans publication préalable, conformément à l'article 42 §1, 2 o de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.

VI.3. Additional information

Le critère d'attribution no 3 est composé de 7 sous-critères.

Les documents à fournir pour l'analyse des critères et sous-critères et leurs méthodes d'évaluation sont repris au point 3 de la 2e partie des clauses administratives du CSC (pages 20 et 21).

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

15/05/2019